

## APPEL DE PROPOSITIONS 005 POUR LE PROGRAMME D'INNOVATION CONSTRUIRE AU CANADA (PICC) – Modification n° 004

La présente modification n° 004 est établie pour :

### **1 – Dans la pièce jointe A, Questions et réponses des soumissionnaires, insérer les questions et réponses suivantes :**

Q30 : Les responsables du PICC pourraient-ils fournir aux soumissionnaires et à l'équipe du CNRC un outil d'évaluation du niveau de préparation aux services à utiliser au lieu de l'actuel outil de niveau de maturité technologique?

R30 : Les responsables du PICC se basent sur une méthode d'évaluation égale de tous les soumissionnaires et, pour cette raison, évaluent les services et les biens de la même manière selon les définitions et les modalités du programme. Il est important que les entreprises examinent toutes les définitions du programme pour s'assurer que le programme est adapté à leur produit ou leur service.

Q31 : Quel serait le meilleur endroit dans la proposition pour dire que nous sommes conformes à une exigence gouvernementale indiquée de partage interministériel des données?

R31 : S'il s'agit d'une attestation, d'une licence ou d'une approbation, indiquez-la à la section SC 1.2 , Attestations, licences et approbations; s'il s'agit d'une spécification technique (sans attestation, ni licence, ni approbation), indiquez-la à la section EP 6.2, Spécifications techniques de l'innovation.

Q32: Est-ce qu'un processus ou un service innovateur (parce qu'il n'existe pas sur le marché) utilisant une technologie de l'information existante (ex. : technologie web mobile avec HTML5, etc.) peut être admissible en tant qu'innovation ?

A32: Le PICC vise autant les produits que les services.

Les soumissionnaires sont libres de soumettre ce qu'ils croient être intéressant pour un ministère chargé de la mise à l'essai, ou ce qui serait avantageux pour celui-ci. Les propositions de services, doivent satisfaire toutes les exigences du programme; par exemple, une innovation doit être une percée à la fine pointe de la technologie, comme il est défini dans le site Web du programme (<https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/definitions-du-picc>). Les évaluateurs détermineront si votre innovation proposée représente une avancée technologique ou non par rapport aux technologies de pointes actuelles.

Q33 : J'ai une question relative à la section 4.1, qui demande de fournir des différences mesurables entre notre produit et ceux de nos concurrents.

Dans notre secteur d'activité, les technologies sont plutôt sur un pied d'égalité, donc les données mesurables et quantitatives sont toutes semblables. Les différences sont plutôt qualitatives et sont en termes de faibles niveaux de formation requise, de convivialité, de mécanismes d'entretien intégrés, d'adaptabilité, etc.

Les différences qualitatives qui, comme celles-ci, ne sont pas directement mesurables seraient-elles acceptables?

R33 : Pour recevoir de bonnes notes dans les sections pertinentes, notamment le fait qu'une innovation dépasse ou non ce qui se fait de mieux, les soumissions devront présenter suffisamment de preuves mesurables pour confirmer les capacités de l'innovation du soumissionnaire. Bien que les avantages puissent être qualitatifs, les évaluateurs auront besoin de renseignements qui appuient les dires du soumissionnaire. Si on dit qu'une innovation est plus efficace que d'autres solutions, le soumissionnaire doit pouvoir le prouver, par exemple en termes d'heures de travail réduites ou d'économies. D'autres preuves indirectes ou mesurables peuvent aussi aider les évaluateurs à comprendre les avantages qualitatifs, comme la fréquence à laquelle ces dires sont avérés. De plus, des évaluations par les pairs constituent une validation acceptable des données qualitatives, mais la preuve devrait généralement comprendre un avantage validé et mesurable.

Q34 : Mon innovation est-elle admissible au programme?

R34 : L'admissibilité au programme est déterminée par nos évaluateurs techniques après la clôture des soumissions; vous devriez donc lire les critères d'évaluation et soumettre une proposition. L'équipe d'évaluation examinera toutes les propositions soumises et jugera leur admissibilité.

Q35 : J'ai écrit ma proposition dans le volet standard, mais je pense maintenant qu'elle serait plus adaptée au volet militaire. Est-ce que je peux la transférer?

R35 : Vous pouvez créer une nouvelle proposition dans le volet militaire et copier le travail que vous avez fait du volet standard au volet militaire. Une fois que vous avez transféré les renseignements, vous pouvez nous fournir le numéro de l'ancienne proposition pour que nous demandions sa suppression.

Q36 : De quel secteur prioritaire mon innovation fait-elle partie?

R36 : Les soumissionnaires sont responsables de déterminer le secteur adapté à leur innovation. Veuillez consulter la description détaillée de chacun des secteurs prioritaires sur le site Web du PICC, à <https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/secteurs-prioritaires>

Q37 : Si le produit offert est un logiciel, le contrat (jusqu'à 500 000 \$) permettrait-il une utilisation pour une période non établie d'avance?

R37 : Les modalités des licences de logiciels seront négociées avant l'attribution du contrat.

Q38 : Au cours des années suivant une demande refusée, un soumissionnaire peut-il offrir le même produit en y apportant des modifications?

R38 : Oui, nous encourageons les soumissionnaires qui n'ont pas été retenus lors d'appels d'offres précédents à soumettre une nouvelle demande modifiée en fonction des commentaires reçus lors du compte rendu de propositions. Les soumissionnaires devraient lire le présent appel à propositions et de réagir en conséquence que les critères d'évaluation ont peut-être changé depuis l'appel de propositions précédent.

Q39 : Si une demande est approuvée et qu'un contrat est conclu, cela empêche-t-il l'entreprise d'offrir le même produit par l'intermédiaire du processus d'approvisionnement traditionnel du site *Achats et ventes*?

R39 : Le fait d'obtenir un contrat en vertu du Programme d'innovation *Construire au Canada (PICC)* n'empêche pas un soumissionnaire présélectionné d'offrir le même produit pour d'autres exigences gouvernementales figurant sur le site *Achats et ventes*.

Q40 : Afin de déterminer si une demande devrait être faite par l'entremise du volet standard ou du volet militaire, le soumissionnaire peut-il communiquer directement avec les ministères pour sonder leur intérêt potentiel?

R40 : Oui, il est recommandé, mais non obligatoire, que le soumissionnaire communique avec les ministères potentiels puisque cette démarche augmente les possibilités de jumelage. Le soumissionnaire doit toutefois préparer sa proposition de façon indépendante.

Q41 : Est-il possible d'obtenir une version .doc du formulaire électronique de soumission de propositions?

R41 : Après avoir ouvert une session sur *FluidReview*, cliquez sur le lien « Ressources » situé dans le coin supérieur droit. Vous y trouverez le formulaire de soumission en PDF et en format Word.

Q42 : Quel est le délai pour achever la mise à l'essai et remettre le rapport définitif?

R42 : De façon réaliste, la mise à l'essai devra être achevée d'ici le 31 mars 2016.

Q43 : Où peut-on trouver une copie du formulaire de la ventilation détaillée des coûts financiers?

R43 : Après avoir ouvert une session sur *FluidReview*, cliquez sur le lien « Ressources », situé dans le coin supérieur droit. Vous y trouverez une copie du formulaire de la ventilation détaillée des coûts financiers qui vous aidera à répondre au critère.

Q44 : Nous avons une lettre de soutien d'un ministère chargé d'une mise à l'essai. Comment pouvons-nous la soumettre avec notre proposition?

R44 : Il n'est pas nécessaire de soumettre des lettres de soutien de ministères chargés de mises à l'essai. Vous pouvez indiquer une personne-ressource au sein du ministère ou de l'organisme intéressé à la section PR 8.4 Ministère chargé de la mise à l'essai et retombées éventuelles.

Q45 : Puis-je modifier ma proposition une fois qu'elle a été transmise?

R45 : Pour modifier une proposition soumise, vous devez envoyer une demande à l'autorité contractante à [PICC.BCIP@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:PICC.BCIP@tpsgc-pwgsc.gc.ca) pour retirer votre proposition.

Q46 : Pouvez-vous me dire s'il est permis d'inclure deux images ou si la limite est une image?

R46 : Il y a une limite d'une image.

Q47 : J'ai une question à propos de la demande : mon entreprise est le partenaire principal d'une coentreprise, la deuxième offrant l'équipement et les services. Dans la section *ÉTAPE UN – Critères de présélection 2 : Capacité de commercialisation*, dois-je inscrire les renseignements de mon entreprise seulement ou des deux entreprises?

R47 : Vous devez inscrire les renseignements des deux entreprises et expliquer de quelle façon votre nouvelle coentreprise respecte collectivement tous les critères de la section Critères de présélection 2.

Q48 : Les services d'innovation sont-ils évalués différemment des biens?

Q48 : Le PICC est basé sur une méthode d'évaluation égale de tous les soumissionnaires et, pour cette raison, il permet d'évaluer les services et les biens de la même manière selon les définitions et les modalités du Programme. Il est important que les entreprises examinent toutes les définitions du Programme pour s'assurer que celui-ci est adapté à leur produit ou leur service.

Q49: Est-ce que le PICC a une préférence envers des biens ou des services?

A49: Non, le PICC vise autant les produits que les services.

Les soumissionnaires sont libres de soumettre ce qu'ils croient être intéressant pour un ministère chargé de la mise à l'essai, ou ce qui serait avantageux pour celui-ci. Les propositions de services, doivent satisfaire toutes les exigences du programme; par exemple, une innovation doit être une percée à la fine pointe de la technologie, comme il est défini dans le site Web du programme (<https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/definitions-du-picc>). Les évaluateurs détermineront si votre innovation proposée représente une avancée technologique ou non par rapport aux technologies de pointes actuelles.

Q50 : Un ministère est prêt à mettre à l'essai notre innovation. Doit-il diffuser un appel d'offres sur le minisite Achats et ventes?

R50 : Non, l'appel d'offres pour le programme se trouve actuellement sur le minisite Achats et ventes. Les entreprises doivent soumettre une proposition pour leurs innovations dans le cadre de l'appel en cours aux fins d'évaluation. Si vous avez un ministère d'essai potentiel, nous vous demandons de fournir ses coordonnées dans votre proposition. Si votre innovation est acceptée dans le cadre du Programme, on communiquera avec le ministère potentiel, s'il est admissible, afin qu'il fasse l'essai de votre innovation.

Q51 : Est-il possible d'effectuer la livraison et la facturation après le 31 mars 2015 en s'assurant que tout est achevé avant le 31 mars 2016?

R51 : Tous les biens et services doivent être reçus avant le 31 mars 2016.

Q52 : Quel est le délai nécessaire pour déterminer l'entreprise retenue (semblable au processus d'attribution de contrats)? On pourrait considérer cette question sous un autre angle : quel est le délai le plus long et le plus court entre la soumission (16 SEPT.) et la présélection?

R52 : Nous ne pouvons pas fournir un délai d'évaluation précis puisqu'il nous est impossible de connaître le nombre de propositions que nous recevrons. Selon les appels précédents, le processus pourrait prendre de trois à six mois.

Q53 : Une fois que la présélection est effectuée, quels sont les délais approximatifs des étapes suivantes du processus d'attribution du contrat?

R53 : Une fois que les bassins d'entrepreneurs présélectionnés sont rendus publics, le processus d'attribution du contrat débute. En voici les étapes : jumelage avec un ministère d'essai, rédaction de l'énoncé des travaux, capacité financière et attestations, négociations contractuelles et attribution du contrat. Plusieurs variables peuvent avoir une incidence sur le délai. Il se peut que le délai de l'attribution du contrat soit plus court si un ministère souhaite faire l'essai de votre innovation dès la clôture des soumissions. La complexité du travail, les négociations et les divers facteurs internes et externes auront des répercussions sur les délais. L'échéancier typique varie de trois à neuf mois. La livraison et la mise à l'essai doivent être achevées d'ici le 31 mars 2016. Tous les biens et services doivent être reçus avant le 31 mars 2016.

Q54 : Nous avons été présélectionnés dans le cadre du programme par l'entremise d'un appel précédent, et nous souhaiterions soumettre notre produit Mark 2 pour l'appel 5. Notre soumission sera-t-elle évaluée?

R54 : Une innovation et toute version précédente de cette innovation peuvent être soumises si elles n'ont pas fait l'objet de l'attribution d'un contrat dans le cadre du Programme d'innovation Construire au Canada. Si vous avez présenté l'innovation ou toute version antérieure et si elle a été ajoutée à un bassin, la période de validité de la proposition doit être terminée, et vous ne devez pas avoir obtenu un contrat. Dans ce cas-ci, vous devrez démontrer clairement que votre innovation Mark 2 est entièrement différente de votre produit Mark 1. Pour être plus précis, vous devrez expliquer en quoi le produit Mark 2 et son élaboration diffèrent de la première version.

Q55 : Si la conception a été enregistrée dans un autre pays que le Canada, peut-elle être considérée comme une innovation au Canada et être admissible au financement du gouvernement canadien?

R55 : Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

CO-1 Soumissionnaire canadien : Le soumissionnaire doit être canadien et présenter une proposition en son propre nom. Un soumissionnaire canadien est un soumissionnaire ayant un établissement au Canada clairement identifié par un nom et accessible pendant les heures de travail habituelles, et où il mène des activités de façon permanente.

Q56 : Dans le même ordre d'idées, si la conception a été enregistrée aux États-Unis mais pas au Canada, peut-elle être considérée comme une innovation au Canada et être admissible au financement du gouvernement canadien?

R56 : Le soumissionnaire doit satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

CO-2 Contenu canadien : Le soumissionnaire doit attester qu'au moins 80 % des coûts de la proposition financière visent des biens canadiens ou des services canadiens, comme il est défini dans l'attestation du contenu canadien.

Q57 : À la section SC 1.1 sur le niveau de maturité technologique, trois options sont proposées. Or, la modélisation et l'étude de définition de la technologie que nous proposons sont terminées, et nous pourrions passer au niveau de la commercialisation pour cette dernière, mais elle doit d'abord être parachevée et produite sous la forme d'un prototype. Notre proposition porte sur la création de ce prototype. Je ne suis pas certain du niveau que nous devons indiquer.

R57 : Il incombe au soumissionnaire de déterminer le niveau de maturité technologique de l'innovation qu'il propose. Veuillez consulter la page Web suivante pour obtenir des indications :

<https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/niveaux-de-maturite-technologique>

Q58 : À la section SC 1.2 : Attestations, licences et approbations : Les attestations et les approbations des essais seront disponibles après la réalisation du prototype. Nous savons de quels essais et attestations nous avons besoin, mais nous devons attendre que le prototype soit prêt avant de demander ces attestations. Que devons-nous indiquer à cette section?

R58 : Les soumissionnaires sont responsables de déterminer si leur innovation fait l'objet d'attestation, des licences et des approbations nécessaires à la tenue d'un essai dans un environnement opérationnel au moment de la clôture des soumissions. Si l'innovation n'a pas reçu les attestations de base nécessaires, il se peut qu'elle ne puisse faire l'objet d'un essai, et donc, qu'aucun contrat ne soit possible.

Q59 : Nous demandons de clarifier en quoi les renseignements requis à la section EP 5.4 « Coût total de l'acquisition et de l'installation » sont différents de ceux requis à la section 8.6 (a) « Ventilation des coûts de la proposition financière ». Il est clair que les détails de notre proposition financière doivent être indiqués à la section 8.6(a). Nous ne sommes pas certains de comprendre quels sont les renseignements supplémentaires requis à la section EP 5.4. S'agit-il simplement de renseignements relatifs à un cas général? Notre innovation consiste en un logiciel dont le tarif varie en fonction du nombre d'employés qui l'utilisent. Sur combien d'employés devons-nous tabler pour calculer le montant de la section EP 5.4(a)? Veuillez apporter des précisions.

R59 : La section EP 5.4(a) fait référence aux coûts engagés par l'utilisateur final typique (le client) pour acheter et installer votre innovation. Le nombre de licences logicielles requises par l'utilisateur final typique doit être déterminé par le soumissionnaire. Ce renseignement sera utilisé pour évaluer le potentiel que présente l'innovation proposée pour une adoption élargie.

La section EP 8.6(a) concerne le coût du plan d'essai proposé aux fins du PICC. Ce renseignement sera utilisé pour déterminer la portée et la faisabilité de ce plan d'essai.

Q60 : Pouvez-vous confirmer que d'autres organismes pourront faire l'essai du système si le projet n'est pas récupéré par l'armée?

R60 : Les propositions soumises dans le cadre du volet militaire seront examinées par le comité de validation de la Défense et, si elles ne correspondent pas aux exigences du ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes, nous chercherons à l'extérieur de ces entités.

**2 – À la pièce jointe B – Questions et réponses de la conférence Web des soumissionnaires du 24 juillet 2014, ajoutez les questions et réponses suivantes:**

Q91 : Un processus intégrant divers intervenants est-il admissible?

R91 : Vous pouvez établir un partenariat avec une autre entreprise si vous le souhaitez. Un seul ministère sera toutefois responsable de mener les essais.

Q92 : La proposition peut-elle être préparée par une autre entreprise si celle-ci indique les bons coûts?

R92 : Tout contrat subséquent sera attribué au soumissionnaire mentionné à la section 1.5 du formulaire électronique de soumission. Veuillez consulter la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, 2003 (2014-03-01) du document d'appel de propositions.

Q93 : Une personne autre qu'un ingénieur peut-elle soumettre son innovation et travailler avec des ingénieurs?

R93 : Oui, tout à fait. Il n'est pas obligatoire d'être un ingénieur pour soumettre une proposition. Toutefois, vous devez montrer dans votre proposition que votre structure de gestion comprend un représentant détenant les qualifications techniques appropriées dans votre secteur d'activité, ce qui vous permettra de mettre en marché l'innovation que vous proposez.

**3 – Insérer la pièce jointe C - Guide sur la présentation de propositions - Appels de propositions 005**

**4- Partie 4, Article 1 de l'Appel des Propositions intitulé Déroulement de l'évaluation est modifié**

Cet article est modifié pour préciser que les entrepreneurs peuvent faire partie de l'équipe d'évaluation.

**AUCUNE AUTRE MODIFICATION N'A ÉTÉ APPORTÉE À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

# Pièce jointe C

## Appel de propositions dans le cadre du Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) - Guide sur la présentation de propositions - Appels de propositions 005

---

### 1. Portée/objet

Le présent Guide sur la présentation de propositions dans le cadre du Programme d'innovation Construire au Canada (PICC) se veut un outil d'information servant à aider l'industrie à remplir le formulaire électronique de présentation de propositions aux fins des appels de propositions du PICC en présentant des renseignements pratiques, des exemples de phrases, le type d'information qu'il est possible de soumettre, ainsi que des exemples ayant trait aux différentes étapes d'évaluation et aux critères d'évaluation des propositions.

### 2. Résultats attendus

Voici les résultats attendus de la mise en œuvre de ce Guide :

- Indiquer clairement ce qu'il faut inclure au moment de répondre aux différents critères d'évaluation et la façon dont ce doit être inclus;
- Présenter des phrases types, des exemples et des options sur la façon de répondre aux différents critères d'évaluation;
- Aider l'industrie à identifier les principaux éléments dont il faudrait tenir compte et qu'on devrait traiter dans le formulaire de présentation de propositions;
- Constituer un outil devant possiblement accroître la qualité du processus de présentation de propositions aux fins d'évaluation.

Pour être admissibles au Programme, les propositions doivent satisfaire aux critères obligatoires et aux critères de présélection. Les propositions qui répondent avec succès aux critères de présélection seront ensuite soumises aux critères cotés.

### 3. Conseils aux soumissionnaires

- Planifier d'avance et s'assurer de préparer l'information demandée avant la date de clôture des offres. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer de soumettre l'information requise avant la date d'échéance. Aucune offre en retard ne sera acceptée. En présentant son offre à la dernière minute, le soumissionnaire risque qu'elle ne soit pas reçue en cas de panne de courant ou d'interruption d'Internet.
- Procéder à une relecture complète du document. Les évaluateurs ne peuvent se livrer à des hypothèses, alors qu'on leur permet uniquement d'évaluer l'innovation à partir de l'information que renferme l'offre. Les fautes d'orthographe, les phrases incomplètes ou les renseignements inexacts peuvent empêcher l'évaluateur de bien comprendre l'innovation et ses avantages.

- Dans la mesure du possible, les soumissionnaires devraient valider leurs allégations en présentant des données quantifiées. Sans preuve ou donnée mesurable, les évaluateurs pourraient ne pas être en mesure d'évaluer correctement les allégations des soumissionnaires.
- Les réponses aux questions doivent être claires et directes. Il est important d'utiliser l'espace alloué afin de répondre aux questions de manière judicieuse. S'assurer de lire attentivement chaque question et de fournir toute l'information demandée. Par exemple, au moment de décrire les avantages de votre innovation, éviter d'utiliser la section principalement afin de parler des concurrents.

#### 4. PREMIÈRE ÉTAPE- Critères obligatoires

Les propositions doivent répondre aux six critères obligatoires (CO); soumissionnaire canadien, contenu canadien, propriété intellectuelle, secteurs prioritaires, ventes commerciales et financement maximal.

a) Voici quels sont les principaux termes et définitions que tous les soumissionnaires devraient connaître :

- Progès pas rapport à la technologie de pointe
- Attestations
- Ventes commerciales
- Configuration
- Personnalisation
- Innovation
- Invention
- Niveau de maturité technologique (NMT)

Ces définitions sont présentées sur le site Web du PICC à l'adresse :

<https://achatsetventes.gc.ca/initiatives-et-programmes/programme-d-innovation-construire-au-canada-picc/details-du-programme/definitions-du-picc>.

b) Information sur le soumissionnaire et coordonnées

L'information présentée dans cette section servira à des fins de communication tout au long des processus d'approvisionnement et de passation des marchés. Il est important que le soumissionnaire s'assure que l'information est exacte.

#### 5. PREMIÈRE ÉTAPE - Critère de présélection (CP) 1 : État de préparation

Cette section a été créée afin de déterminer si l'innovation présente un niveau approprié de développement pour subir un essai dans le cadre du PICC. Les questions visent précisément à recueillir de l'information sur les aspects suivants :

- Quels essais a-t-on réalisés afin de valider le NMT?
- Qui a soumis l'innovation aux essais (par exemple, un laboratoire tiers, essai interne)?
- Où a-t-on essayé l'innovation (bureau régional, emplacements variés, etc.)?
- Dans quel genre de milieu opérationnel et dans quelles conditions environnementales a-t-on procédé aux essais?

- Quels ont été les résultats de ces essais?
- Quels permis, certifications et approbations devant assurer une utilisation sécuritaire a-t-on obtenus à ce jour?
- Quels défis techniques (le cas échéant) a-t-on dus surmonter au moment d'élaborer l'innovation et comment a-t-on relevé ces défis?
- Quels défis techniques reste-t-il encore à relever?
- L'innovation est-elle prête à être mise à l'essai et peut-on procéder à cet essai avant la date spécifiée dans l'appel des propositions?

### **Exemples de types de renseignements et d'énoncés exigés :**

#### **a) Niveau de maturité technologique (NMT)**

- L'objet de la demande de XYZ Corp. a été évalué en laboratoire dans le cadre d'une série d'exercices de simulation, alors qu'on l'avait auparavant mis à l'essai sur le terrain sur différentes plates-formes matérielles. Les résultats de l'évaluation et de l'essai sur le terrain étaient favorables alors que l'objet de la demande a offert un rendement sans faille.
- Trois clients éventuels procèdent présentement à un essai de plusieurs appareils dans un environnement opérationnel et obtiennent des résultats positifs, ce qui permet ainsi d'atteindre le NMT 9.
- L'innovation a fait l'objet d'essais dans un environnement opérationnel contrôlé auxquels assistaient des experts en la matière.

#### **b) Défis techniques relevés**

- La plate-forme matérielle ayant servi à essayer l'innovation a permis d'identifier plusieurs défis sur le plan technique. La plate-forme a exigé un rendement plus élevé qu'on ne l'avait prévu afin de traiter des largeurs de bande plus considérables sur une plage de fréquences plus vaste. Cela nous a obligés à modifier l'algorithme et à faire appel à de nouvelles techniques afin de surmonter les limites au niveau des ressources, et ce, sans perte de rendement.
- On a ainsi assemblé et mis à l'essai 20 prototypes pour procéder ensuite à des révisions au niveau du concept et recalibrer les appareils. Cent appareils additionnels ont suivi et ont fait l'objet d'essais qui ont été concluants après recalibrage.
- Les essais ont confirmé les résultats qu'on prévoyait. Les essais ont confirmé la capacité opérationnelle à des froids pouvant atteindre -40 °C dans un environnement opérationnel. Un laboratoire universitaire a procédé à d'autres essais pour s'assurer que l'innovation demeure fonctionnelle jusqu'à -49 °C.

#### **c) Autres défis techniques**

- L'objet de la demande présentait une capacité utile quoique limitée de communication avec l'utilisateur final. Il faudra élaborer une fonctionnalité additionnelle afin de permettre la communication intégrée et pour échanger des commentaires additionnels avec l'utilisateur final.
- Un utilisateur final éventuel a identifié une possible fonctionnalité additionnelle. Par conséquent, nous devons examiner la possibilité de relier plusieurs appareils au sein d'un réseau.

- D'après les commentaires recueillis lors de la validation du rendement, il faudrait renforcer le système et le rendre plus compact. On est présentement en train de redessiner le boîtier extérieur pour le renforcer et mieux le protéger, tandis qu'on a retiré le boîtier intérieur pour que le format total fasse en sorte que l'innovation soit plus facile à transporter. Cette nouvelle conception partiellement complétée devra faire l'objet d'une nouvelle validation.

**d) Certifications, permis et approbations**

Il incombe aux soumissionnaires de déterminer les attestations et les permis qu'exige leur innovation.

- Cet équipement fait appel à des systèmes de communication radio. En tant que tel, il faut obtenir d'Industrie Canada les permissions d'essayer et d'évaluer cet équipement.
- Aucun permis, certification ou approbation n'est exigé. L'innovation est soumise à un essai d'assurance de la qualité (AQ) normal avant qu'elle ne soit livrée au client, et ce, conformément à nos processus en vertu de la norme ISO 9001:2008. L'essai d'AQ permet de vérifier que l'appareil est bien construit et qu'il est entièrement fonctionnel et prêt à utiliser pour le client. Un service d'essai peut utiliser l'innovation en toute sécurité.

**5. PREMIÈRE ÉTAPE - Critère de présélection (CP) 2 : Capacité de commercialisation**

Dans cette section, le soumissionnaire doit fournir suffisamment de détails pour démontrer qu'il possède une structure de gestion saine; une stratégie financière et une stratégie en matière de propriété intellectuelle afin de commercialiser l'innovation. On demande ce qui suit aux soumissionnaires :

- Présenter un aperçu de leur entreprise;
- Décrire la structure de gestion de l'entreprise en y incluant l'information sur les principaux membres, dont les représentants responsables des finances, des aspects techniques et des affaires, ainsi que leur expérience dans leurs domaines respectifs;
- Décrire l'historique financier et les prévisions à ce niveau pour l'avenir;
- Décrire en détail le plan de mise en marché, incluant le temps nécessaire et les besoins financiers entourant la commercialisation de l'innovation, en plus de fournir des détails sur le financement garanti ou sur votre plan qui permettra d'obtenir ce financement.

**Exemples de types de renseignements et d'énoncés exigés :**

**(a) Aperçu de la structure de gestion (capacité et ressources)**

Cette sous-section vise à déterminer si l'entreprise possède la capacité ou l'expertise nécessaire pour commercialiser avec succès l'innovation qu'elle propose. Dans la mesure du possible, les exemples devraient également souligner le rôle de chacun des membres au sein de l'organisation et la façon dont, ensemble, ils assument les trois fonctions principales, soit la capacité sur le plan des finances, de la technique et de la commercialisation.

- La structure de gestion de XYZ Corp. comprend :

Dr Bob (président-directeur général) - Il a obtenu son doctorat de l'Université de la C.-B. en 1982, alors qu'il était un scientifique avant de créer l'entreprise et de développer son innovation. Il a publié 10 documents scientifiques sans compter qu'il détient plusieurs brevets. (Représentant technique possédant les compétences pertinentes)

Dre Jill (vice-présidente) - Elle est responsable des activités commerciales et de l'expansion de l'entreprise. Elle a obtenu son diplôme en gestion des entreprises de l'Université d'Ottawa en 1994 et occupé le poste de directrice de l'exploitation d'une société de TI pendant 10 ans. (Représentante commerciale possédant les compétences pertinentes)

M. Jack Smith (gestionnaire des finances et des comptes) - Il est un CPA (certified public accountant) ayant accumulé 20 années d'expérience préalable au sein de la firme Comptabilité 123. (Représentant financier possédant les compétences pertinentes)

- Pierre Untel est fondateur et président de l'entreprise. Il a obtenu son diplôme en conception de logiciels et possède 26 années d'expérience dans le développement de logiciels dans le cadre de son emploi au sein du Groupe TI, dont 4 de ces années à titre de gestionnaire des activités d'expansion de l'entreprise alors qu'il gérait les secteurs d'activités. John est également comptable agréé et possède 8 années d'expérience en tant que comptable au sein d'une entreprise pour la firme Comptabilité 123. (Représentant commercial, technique et financier possédant les compétences pertinentes).

#### **(b) Exigences financières de mise en marché**

Démontrer que l'entreprise possède des liquidités suffisantes pour fonctionner et commercialiser ses produits. Le montant attendu de tout contrat du PICC ne peut être compris dans ce montant.

- Voici ce à quoi ressemble la répartition estimée des coûts pour atteindre la phase de commercialisation :
  - 100 000 \$ pour les travaux additionnels de recherche et développement;
  - 50 000 \$ pour le lancement et la mise en marché des produits;
  - 50 000 \$ consacrés au coût des ventes, incluant la formation consacrée à la vente.
- Voici ce à quoi ressemble la répartition estimée des coûts pour atteindre la phase de commercialisation :
  - 500 000 \$ pour les ressources humaines
  - 50 000 \$ pour les déplacements
  - 30 000 \$ en frais de location/bureau
  - 23 000 \$ en honoraires de comptabilité ou en frais juridiques
  - 8 000 \$ pour la recherche et le développement
  - 8 000 \$ pour les communications
  - Montant total de 619 000 \$

#### **(c) Plan d'obtention des fonds**

- XYZ Corp. financera les autres activités de développement et de mise en marché à partir de son fonds de roulement qui totalisait 50 000 \$ à la fin de l'exercice financier 2014, auquel s'ajoute une marge de crédit de 100 000 \$ de la Banque ABC et des recettes en redevances sur les produits actuels de 50 000 \$.

- ABC Ltée bénéficie d'une marge de crédit de 120 000 \$ de la Banque 123 dont elle a besoin pour réaliser ses activités de commercialisation. Cette marge de crédit est présentement disponible.

**(d) Stratégie relative à la propriété intellectuelle**

- XYZ Corp. détient sa PI, ainsi qu'un brevet pour la technologie. N° de brevet : 12345-6789
- ABC Ltd. protège la PI comme s'il s'agissait d'un secret commercial. Il serait risqué de breveter l'innovation, puisqu'une divulgation publique pourrait constituer pour l'innovation un risque de rétroingénierie.